

5.2. Nouveaux titulaires d'un doctorat

Les titulaires d'un doctorat ont atteint le niveau d'études le plus élevé. Ce sont des acteurs essentiels de la recherche et de l'innovation. Spécialement formés pour mener des travaux de recherche, ils contribuent à la diffusion du savoir dans la société.

En 2006, les universités des pays de l'OCDE ont décerné 200 000 doctorats, les nouveaux titulaires représentant 1.3 % de la population ayant l'âge théorique d'obtention de ce diplôme. Plus de 3 % de la population de cet âge ont obtenu un doctorat au Portugal et en Suisse, et plus de 2 % en Allemagne, en Suède, au Royaume-Uni et en Finlande. Depuis 2000, le nombre de doctorats délivrés dans la zone OCDE a augmenté de 5 % par an, plus que le nombre de diplômés du premier cycle de 4.6 %.

Dans les pays émergents en 2006, le nombre de doctorats décernés au Brésil et en Fédération de Russie, l'Inde et la Chine pris ensemble était égal à la moitié du nombre dans l'ensemble des pays de l'OCDE. Bien que les taux de diplômés soient plus faibles en dehors de la zone OCDE, le Brésil et la Fédération de Russie décernent un nombre de doctorats par cohorte supérieur à la moyenne OCDE.

Certains pays accordent une grande importance aux études doctorales. En Allemagne, au Portugal, en Suisse et au Royaume-Uni, les taux de doctorats sont élevés par rapport à la moyenne OCDE alors que les taux de diplômés du premier cycle sont inférieurs à la moyenne OCDE.

La plupart des doctorats sont décernés dans le domaine des sciences et de l'ingénierie (S-I). Viennent ensuite les sciences sociales. Bien que la part de doctorats de S-I soit en recul, 40 % des nouveaux titulaires dans la zone OCDE sont issus de filières scientifiques ; ils sont plus de 50 % en Grèce, en France, en Irlande et en Suède. On recense proportionnellement deux fois plus de diplômés en S-I de niveau doctorat que de niveau du premier cycle de l'enseignement universitaire. L'orientation en faveur de la S-I des programmes d'études doctorales est encore plus marquée dans les pays émergents.

Les doctorats sont plus nombreux dans les sciences que dans l'ingénierie, mais la situation s'inverse pour les diplômés universitaires du premier cycle. La France et Israël forment près de cinq scientifiques pour un ingénieur, l'Espagne et la Nouvelle-Zélande quatre pour un, et l'Allemagne et la Suisse près de trois pour un. En revanche, en Corée, les programmes d'études doctorales ont produit deux fois plus d'ingénieurs que de scientifiques.

En 2006, les universités des pays de l'UE ont décerné plus de 99 000 doctorats, soit la moitié du total de la zone OCDE. Les États-Unis et l'Allemagne en ont attribué respectivement 56 000 (28 %) et 25 000 (13 %). L'UE occupe une place encore plus importante dans les disciplines liées à la S-I. La France, la Pologne et le Royaume-Uni ont affiché une part de diplômés nettement plus élevée dans les matières scientifiques que dans toute autre discipline.

Les femmes sont sous-représentées dans les programmes de recherche de haut niveau. Elles sont souvent plus nombreuses que les hommes dans les cycles d'études de niveau moindre mais moins nombreuses à poursuivre des études doctorales. C'est en Corée, en Grèce et en République tchèque que la représentation des femmes est la plus faible avec respectivement 27.4 %, 35.5 % et 35.7 %. Dans les filières de S-I, les femmes ne représentaient guère que 32 % du total de la zone OCDE.

Programmes de recherche de haut niveau

Les titulaires d'un doctorat ont atteint le deuxième cycle de l'enseignement universitaire et obtenu un diplôme de niveau 6 au sens de la CITE. Ils ont mené à bien un programme de recherche de haut niveau et obtenu un titre de chercheur hautement qualifié, un *Ph.D.*, par exemple. Ils ont le titre nécessaire pour occuper un poste d'enseignant dans des établissements proposant des programmes de niveau CITE 5A. Dans la plupart des pays, la durée théorique d'un programme d'études doctorales est de trois ans à temps plein mais, en réalité, l'étudiant reste habituellement inscrit plus longtemps. Pour achever un programme de recherche de haut niveau, il faut présenter une thèse ou un mémoire de qualité propre à la publication, qui est le produit d'une recherche originale et représente une contribution significative au savoir.

Sources

OCDE, *Base de données sur l'éducation*, 2009.
Institut de la statistique de l'UNESCO (2009).

Pour en savoir plus

OCDE (2008), *Regards sur l'éducation 2008 : Les indicateurs de l'OCDE*, OCDE, Paris, www.oecd.org/edu/rse2008.

Notes des graphiques

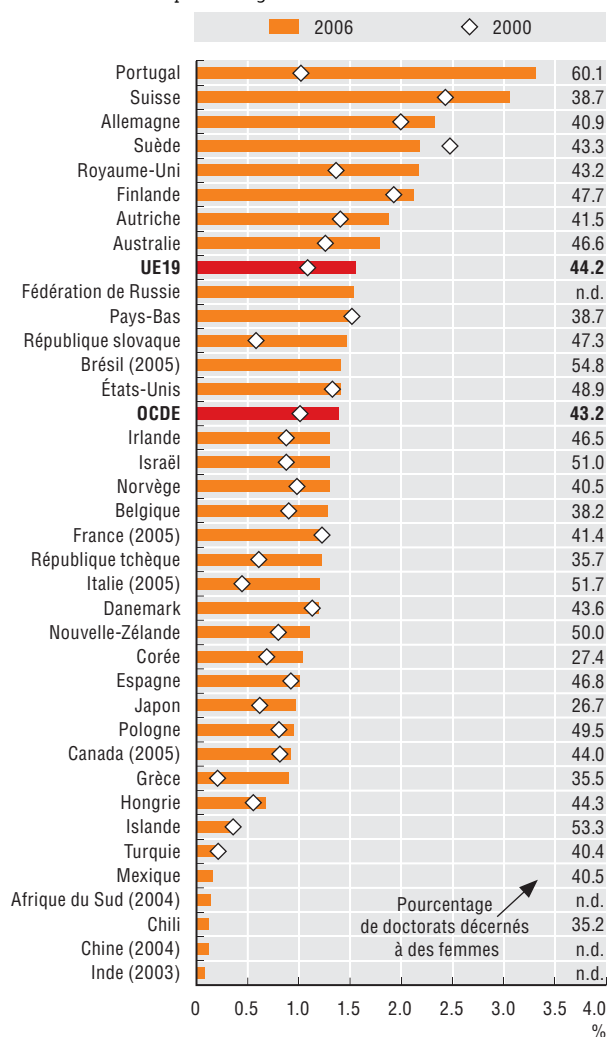
An 2000 sauf pour l'Islande (2001), les Pays-Bas (2002) et les États-Unis (2003).

5. INVESTIR DANS L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE

5.2. Nouveaux titulaires d'un doctorat

Taux de diplômés au niveau doctorat, 2000 et 2006

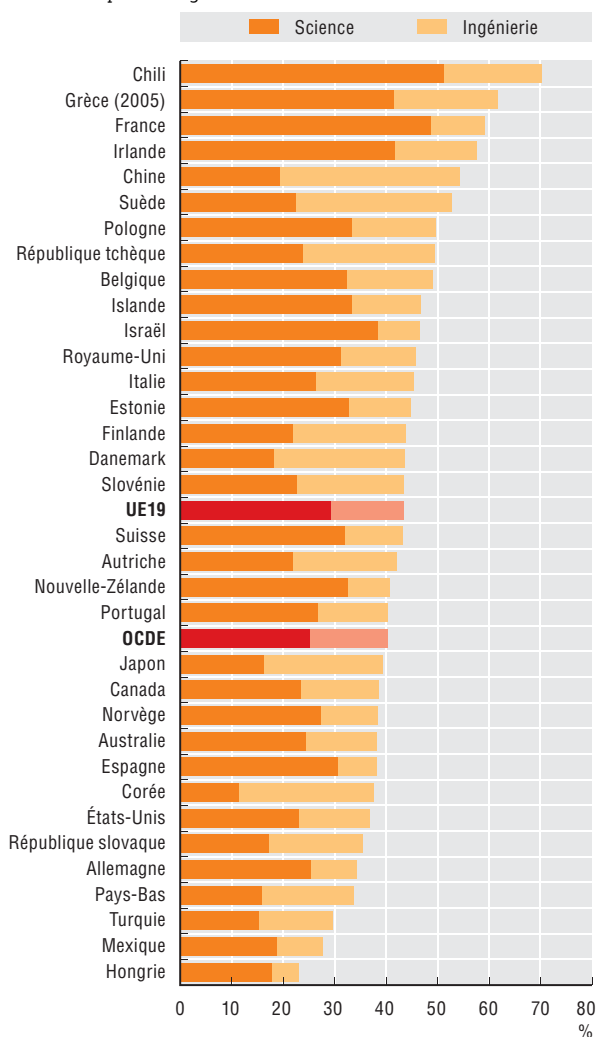
En pourcentage de la cohorte concernée



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/784518547333>

Doctorats en science ou ingénierie, 2006

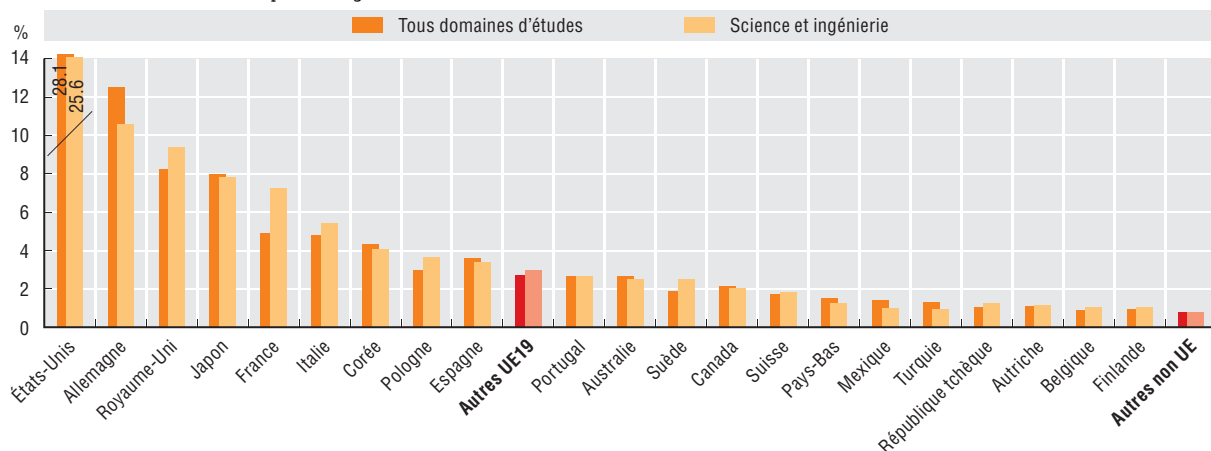
En pourcentage de la totalité des nouveaux doctorats



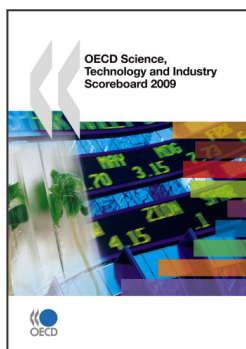
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/784557877287>

Nouveaux diplômés de niveau doctorat dans la zone OCDE, par pays d'obtention du diplôme, 2006

En pourcentage de l'ensemble des nouveaux titulaires de doctorat dans la zone OCDE



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/784561215054>



Extrait de :
**OECD Science, Technology and Industry
Scoreboard 2009**

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2009-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2010), « Nouveaux titulaires d'un doctorat », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2009*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2009-56-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.